



<p><b>Direction générale de l'enseignement et de la recherche</b>  <b>Mission de l'appui au pilotage et des affaires transversales</b></p> <p><b>1 ter avenue de Lowendal</b>  <b>75700 PARIS 07 SP</b>  <b>0149554955</b></p>	<p><b>Note de service</b></p> <p><b>DGER/MAPAT/2014-680</b></p> <p><b>19/08/2014</b></p>
--	--

**Date de mise en application :** Immédiate

**Diffusion :** Tout public

**Date limite de mise en œuvre :** 20/05/2015

**Cette instruction n'abroge aucune instruction.**

**Cette instruction ne modifie aucune instruction.**

**Nombre d'annexes :** 0

**Objet :** formation d'appui à la prise de fonction des gestionnaires en établissements d'enseignement.

#### **Destinataires d'exécution**

Directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt  
 Direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt  
 Hauts commissariats de la République des C.O.M.  
 Etablissements publics nationaux et locaux de l'enseignement agricoles  
 Inspection de l'enseignement agricole  
 AgroSup Dijon

**Résumé :** note d'information sur la formation d'appui à la prise de fonction des gestionnaires en établissements d'enseignement.

La DGER a développé depuis les années 1990 une politique de formation d'appui à la prise de fonction pour l'ensemble des agents non chargés d'enseignement, affectés pour la première fois dans un établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricoles (EPLEFPA), en s'appuyant sur les compétences de l'Inspection de l'enseignement agricole et de la Direction de la formation des agents de l'Etat (DFAE) au sein d'AgroSup Dijon.

La formation immédiate d'adaptation à l'emploi des gestionnaires des EPLEFPA est confiée à la Direction de la formation des agents de l'Etat (DFAE) au sein d'AgroSup Dijon et répond aux caractéristiques suivantes :

- prise en compte de l'hétérogénéité du public en formation par un positionnement effectué à l'entrée de la formation,
- adaptation de l'enseignement aux besoins des stagiaires et le cas échéant, en dispensant de suivre tout ou partie de la formation ou en acceptant le report sur l'année suivante de tout ou partie de la formation ou l'étalement de la formation sur deux années en fonction du positionnement,
- présentation, suivant le calendrier réel, des formations à but pratique afin de permettre aux agents de trouver les réponses aux situations concrètes auxquelles ils seront confrontés,
- construction active des formations en tenant compte des demandes exprimées par les précédentes promotions et réactivité des intervenants par rapport aux demandes exprimées lors de la formation,
- intervenants nombreux et variés parmi lesquels les inspecteurs de l'enseignement agricole ainsi que des pairs pouvant partager leur expérience,
- obligation de suivre l'ensemble des formations dans les délais et d'informer la DFAE des motifs de non participation (maladie...),
- prise en compte de situations ou besoins spécifiques pour les agents des DOM-COM.

Compte tenu de ces particularités, certains modules de ces formations peuvent être ouverts à la formation continue mais sans prise en charge par la DFAE des frais de déplacement, de restauration et d'hébergement des candidats.

## **1. Le public cible**

Cette formation est destinée aux agents titulaires et non titulaires chargés pour la première fois d'assurer les fonctions de gestionnaire dans un EPLEFPA.

## **2. Le programme de formation**

La formation est organisée en sept modules prenant en compte le calendrier annuel des tâches à effectuer.

<b>Périodes de formation</b>	<b>Thématiques et intitulés</b>	<b>Modalités particulières</b>
DIJON - Semaine 39 <b>du 22 au 26 septembre 2014</b>	Connaissance de l'enseignement agricole public, des établissements et de leur environnement	Une partie de la formation est commune avec les directeurs adjoints et directeurs de centre
DIJON – Semaine 41 <b>du 06 au 10 octobre 2014</b>	Gestion budgétaire de l'EPL	
DIJON – Semaine 49 <b>du 01 au 05 décembre 2014</b>	Gestion des personnels	
DIJON – Semaine 03 <b>du 12 au 16 janvier 2015</b>	Compte financier	
DIJON – Semaine 06 <b>du 02 au 06 février 2015</b>	Management Hygiène et sécurité	
DIJON – Semaine 12 <b>du 16 au 20 mars 2015</b>	Diagnostic des services de gestion et budget de gestion	
DIJON – Semaine 21 <b>du 18 au 20 mai 2015</b>	Marchés publics – responsabilités dans le cadre du fonctionnement de l'EPL	

### **3. Modalités complémentaires de formation**

En complément de ces actions de formation les agents bénéficient :

- d'un tutorat réalisé par un pair ;
- d'un appui à la prise de fonction assuré par l'Inspection de l'enseignement agricole.

### **4. Les modalités pratiques de participation**

#### **4.1. Les formations « appui à la prise de fonction » stricto sensu**

Les noms, prénoms et coordonnées des personnes affectées pour la première fois sur les fonctions ouvrant droit à participation à ces formations sont transmises à la DFAE par le bureau de la gestion des dotations et des compétences (BGDC) de la DGER.

La DFAE convoquera les agents listés et assurera la prise en charge des frais de déplacement, de restauration et d'hébergement des participants aux conditions et aux tarifs en vigueur.

#### **4.2. Les modules de formation ouverts à la formation continue**

Les modules de formation s'adressent à des agents débutant dans les fonctions. Toutefois, il peut être intéressant pour certains agents en fonction en tant que gestionnaires au sein d'EPLFPA, depuis plusieurs années de suivre un ou plusieurs de ces modules de formation.

La demande de participation à ces modules sera faite par les intéressés, sous couvert de leur directeur d'établissement à la DFAE à l'attention de [jacques.guillot@educagri.fr](mailto:jacques.guillot@educagri.fr).

La DFAE examinera au cas par cas les demandes de participation, en se faisant communiquer les informations utiles et donnera un avis pédagogique.

La DFAE n'assurera pas la prise en charge des frais de déplacement, de restauration et d'hébergement des stagiaires en formation continue. En cas d'avis pédagogique favorable de la DFAE, l'intéressé et son directeur d'établissement devront obtenir un accord financier pour la prise en charge des frais de déplacement liés à la formation auprès de leur délégué régional à la formation continue (DRFC).

*Aucune inscription en formation ne sera acceptée par la DFAE sans l'accord de financement des frais de déplacement, de restauration et d'hébergement des stagiaires.*

### **5. L'inscription dans la base de données SAFO**

Pour la gestion de ses formations tant en appui à la prise de fonction qu'en formation continue, la DFAE utilise l'outil de gestion des formations mis en œuvre pour l'enseignement agricole à la demande de la DGER : SAFO.

Cet outil permet la gestion des convocations, l'enregistrement et le suivi d'informations permettant l'élaboration des statistiques nationales, régionales et locales de formation continue au niveau des personnels de la communauté éducative de l'enseignement agricole.

En conséquence, le dossier de chaque agent sera abondé dans SAFO avec l'ensemble des informations relatives aux formations suivies au cours de la carrière, informations intéressantes en matière de dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle.

Le Chef de la Mission de l'Appui au pilotage  
et des affaires transversales

Gilbert THUILLIER